



Visa pour études type D plus de 90 jours (3 mois)

Définition d'un visa pour études

Des procédures différentes s'appliquent et des formulaires différents doivent être utilisés en fonction de la durée des études prévues:

Pour des études de PLUS de 90 jours (3 mois), par exemple dans une école de management ou hôtelière, une université privée ou publique, etc., vous devez faire une demande de visa national pour long séjour de type D. Veuillez suivre la procédure et présenter les documents requis conformément aux informations indiquées ci-après dans le présent mémento.

Pour des études de moins de 90 jours (3 mois), par exemple des camps d'été, des cours de langues, etc, vous devez faire une demande de visa Schengen de type C. Dans ce cas, veuillez suivre la même procédure et présenter les mêmes documents que ceux indiqués sous rubrique «visa de tourisme», en joignant en plus une lettre d'inscription originale (copie acceptée pour les inscriptions de dernière minute) de l'institution éducative, avec confirmation de prépaiement, de dépôt ou indication des garanties financières données pour la réservation du cours.

Documents nécessaires

1. Trois formulaires de "Demande pour un visa de long séjour (visa D)" par personne dûment complétés en français, allemand, italien ou anglais et dûment signés.
Attention svp:
- Les demandes de visa de mineurs (moins de 18 ans) doivent être signées par l'un des parents ou autre personne exerçant l'autorité parentale au moins.
2. Quatre photos passeport (trois collées sur chacun des formulaires de demande / la 4ème en annexe).
Attention svp: veuillez vous référer au mémento "formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur le site internet de l'ambassade.
3. Passeport international dont la validité dépasse d'au moins trois mois la fin du séjour dans l'espace Schengen, comportant au minimum deux pages vierges et établi dans les 10 dernières années.
4. Copie de la 1ère page du passeport international (page avec données personnelles et photo).
5. Passeport interne: le demandeur doit présenter l'original et remettre une copie de son passeport interne.
6. Mineurs (moins de 18 ans): autorisation écrite du/des parent/s ne voyageant pas avec l'enfant.
L'autorisation doit être légalisée avec un timbre devant notaire, l'original doit être présenté et une copie fournie. Si une seule personne a l'autorité parentale, un acte de naissance, un jugement y relatif, un acte de décès ou un autre document correspondant doit être présenté.
Une traduction de l'autorisation et documents complémentaires en français, allemand, italien ou anglais doit être fournie.
7. Curriculum vitae
8. Lettre de motivation indiquant les raisons pour lesquelles le requérant souhaite suivre une formation en Suisse, en quoi les études prévues seront utiles, les objectifs de carrière, etc.
9. Lettre de confirmation d'immatriculation/inscription de l'école ou de l'université (original et copie).
10. Attestation du versement de l'écolage et autres frais (original et copie).
11. Justificatif attestant de moyens financiers suffisants pour couvrir les frais de séjour durant les études
Tous les demandeurs doivent attester avoir les moyens financiers nécessaires pour couvrir les frais de séjour durant la totalité du séjour. Exemples de justificatifs de solvabilité: confirmation de dépôt ou de prépaiement de l'école / université, extraits de comptes bancaire avec mouvements des 3 derniers mois

(original ou copie avec timbre de la banque), lettre de la banque confirmant le solde en compte (original et copie). Si un parent ou une personne tierce finance les études: documentation, avec en plus une déclaration sur l'honneur (affidavit) formalisée et légalisée devant notaire public en Ukraine, confirmant la prise en charge des frais (original et copie).

Une traduction en français, allemand, italien ou anglais des justificatifs concernant la solvabilité doit être fournie si ceux-ci ont été rédigés dans une autre langue (ukrainien, russe, etc.).

12. Diplômes, certificats d'études et plan d'études avec traduction en français, allemand, italien ou anglais (originaux et copies).
13. Engagement à quitter la Suisse au terme des études/de la formation (peut être rédigé à la main / 2 originaux).

Remarques importantes

- Set de copies de tous les documents pour l'ambassade: 1 set séparé de photocopies de tous les documents (documentation qui sera envoyée à l'office des migrations en Suisse) devra être remise à la section des visas (une copie du dossier est conservée à l'ambassade).
- Test linguistique: l'ambassade peut procéder à un test linguistique oral sommaire lors du passage au guichet, afin d'évaluer le niveau linguistique de l'étudiant.
- Légalisation des diplômes: les exigences concernant la nécessité et la forme de légalisation des diplômes peuvent varier selon l'établissement de formation et/ou l'office des migrations compétent. L'ambassade recommande aux demandeurs de visas de vérifier à l'avance avec l'établissement de formation la forme et le type de légalisation nécessaire (légalisation par l'université ukrainienne et/ou par un notaire public et/ou avec une apostille). A noter svp: l'ambassade ne peut en aucun cas légaliser des diplômes (l'Ukraine et la Suisse sont 2 pays signataires de la Convention de la Haye concernant la légalisation par une Apostille des documents établis par leurs autorités respectives); d'éventuelles informations contradictoires de la part de certains établissements de formation sont incorrectes et ne seront pas prises en considération.
- Traductions: la langue dans laquelle les documents établis en ukrainien ou en russe doivent être traduits peut varier selon l'établissement de formation et/ou l'office des migrations compétent (certains cantons peuvent exiger que les traductions soient effectuées dans la langue ou l'une des langues officielle/s du Canton). L'ambassade recommande aux demandeurs de visas de vérifier à l'avance avec l'établissement de formation dans quelle(s) langue(s) les traductions doivent être faites pour être acceptées.
- Domicile prévu en Suisse: la demande de visa sera adressée à l'Office des migrations compétent pour le futur domicile prévu durant les études en Suisse. Si l'école / université est située dans un autre canton, il est important de le mentionner clairement sur la demande de visa et lors de l'entretien au guichet.
- Demande de permis de séjour en Suisse: le demandeur de visa doit s'assurer que l'école/l'université ou une personne de référence en Suisse se charge de déposer à temps (à savoir avant ou immédiatement après le dépôt de la demande de visa) une demande de permis de séjour auprès de l'Office cantonal des migrations compétent.
- Délai de traitement: le délai de traitement entre le dépôt de la demande de visa à l'ambassade à Kyiv et l'envoi de l'autorisation d'établissement du visa à l'école/l'université ou la personne de référence par l'Office des migrations varie en règle générale de 8 à 12 semaines. Ce délai peut être plus important dans certains cas ou si des clarifications supplémentaires sont exigées par l'office des migrations. Pour des informations plus précises concernant les délais pour des dossiers en suspens, il convient de se renseigner directement auprès de l'Office des migrations compétent.
- Suivi de la demande: le demandeur de visa est responsable de suivre l'état d'avancement de sa demande de visa et de se renseigner pro-activement si nécessaire auprès de l'office des migrations ou de l'ambassade (en fonction d'où la demande se trouve en suspens) sur l'évolution de son dossier de demande de visa. Prière de mentionner dans toute correspondance les noms, prénoms et dates de naissance des personnes en attente d'un visa.

L'ambassade de Suisse se réserve le droit de:

- demander des documents supplémentaires.